

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle		255 100 885	255 100 885		243 167 911	243 167 911
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle		197 558 153	197 558 153		197 558 153	197 558 153
06 – Action culturelle internationale		7 385 969	7 385 969		7 385 969	7 385 969
07 – Fonctions de soutien du ministère	721 300 389	62 900 560	784 200 949	721 300 389	59 364 754	780 665 143
08 – Soutien à l'emploi dans le secteur culturel (<i>libellé modifié</i>)		43 000 000	43 000 000		30 000 000	30 000 000
09 – Langue française et langues de France		3 224 338	3 224 338		3 224 338	3 224 338
Total	721 300 389	569 169 905	1 290 470 294	721 300 389	540 701 125	1 262 001 514

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

MESURES DE TRANSFERTS

	Crédits							Emplois	
	T2 hors CAS Pensions	T2 CAS Pensions	Total T2	Hors T2 AE	Hors T2 CP	Total AE	Total CP	ETPT ministériels	ETPT Hors État
Transferts entrants	+1 608 776	+500 295	+2 109 071	+3 375 432	+3 375 432	+5 484 503	+5 484 503	+38	+1
Transferts sortants	-1 133 726	-66 848	-1 200 574	-3 809 342	-3 809 342	-5 009 916	-5 009 916	-2	-29
Solde des transferts	+475 050	+433 447	+908 497	-433 910	-433 910	+474 587	+474 587	+36	-28

Émetteur	Récepteur	Transferts sortants	HT2		T2			TOTAL		ETP	
			AE	CP	HCAS AE=CP	CAS AE=CP	Total AE=CP	AE	CP	Ministériels	Hors Etat
			- 3 809 342	- 3 809 342	- 1 133 726	- 66 848	- 1 200 574	- 5 009 916	- 5 009 916	- 2	- 29
224 HT2	224 T2	Régularisation transferts Sauvadet 2017	- 985 737	- 985 737			-	- 985 737	- 985 737		- 14
224 HT2	224 T2	Transfert de 15 emplois de T3 vers T2 (avec MS associée) pour créer 15 emplois d'enseignants chercheurs	- 733 605	- 733 605			-	- 733 605	- 733 605		- 15
224 HT2	131	Transfert de la participation aux dépenses de fonctionnement de la tapisserie internationale d'Aubusson	- 90 000	- 90 000			-	- 90 000	- 90 000		
224 HT2	131	Subvention d'équilibre de l'Opéra Comique	- 300 000	- 300 000			-	- 300 000	- 300 000		
224 HT2	186	Transfert crédits CSTI sur un seul programme	- 100 000	- 100 000			-	- 100 000	- 100 000		
224 HT2	131	Transfert du fonctionnement des ateliers Médicis	- 1 600 000	- 1 600 000			-	- 1 600 000	- 1 600 000		
224 T2	175	Transfert catégo Louvre			- 440 000		- 440 000	- 440 000	- 440 000		
224 T2	175	Transfert catégo Orsay			- 10 000		- 10 000	- 10 000	- 10 000		
224 T2	334	Transfert catégo BNF			- 540 000		- 540 000	- 540 000	- 540 000		
224 T2	224 HT2	Transfert catégo CNSMDL			- 10 000		- 10 000	- 10 000	- 10 000		
224 T2	131	Cité de la céramique Sèvres-Limoges			- 38 760	- 20 720	- 59 480	- 59 480	- 59 480	- 1	
224 T2	224 HT2	Transfert de la rémunération et de l'emploi de la directrice de l'école du Louvre			- 94 966	- 46 128	- 141 094	- 141 094	- 141 094	- 1	
		Transferts entrants	3 375 432	3 375 432	1 608 776	500 295	2 109 071	5 484 503	5 484 503	38	1
224 T2	224 HT2	Transfert catégo CNSMDL	10 000	10 000			-	10 000	10 000		
224 T2	224 HT2	Transfert de la rémunération et de l'emploi de la directrice de l'école du Louvre	141 094	141 094			-	141 094	141 094		- 1
175	224 HT2	DGLFLF	3 224 338	3 224 338			-	3 224 338	3 224 338		
224 HT2	224 T2	Régularisation transferts Sauvadet 2017			582 683	403 054	985 737	985 737	985 737	14	
224 HT2	224 T2	Transfert de 15 emplois de T3 vers T2 (avec MS associée) pour créer 15 emplois d'enseignants chercheurs			733 605		733 605	733 605	733 605	15	
175	224 T2	Consolidation du transfert en rémunération et en emplois des agents titularisés Sauvadet fin 2017 et en 2018 (Versailles et CMN)			184 284	97 241	281 525	281 525	281 525	5	
175	224 T2	Transferts Fontainebleau			108 204		108 204	108 204	108 204	4	
			433 910	433 910	475 050	433 447	908 497	474 587	474 587	36	- 28
		<i>Dont transferts internes</i>	<i>551 827</i>	<i>551 827</i>	<i>- 291 917</i>	<i>- 66 848</i>	<i>- 358 765</i>	<i>193 062</i>	<i>193 062</i>	<i>17</i>	<i>- 14</i>
		<i>Dont transferts Sauvadet</i>	<i>- 985 737</i>	<i>- 985 737</i>	<i>766 967</i>	<i>500 295</i>	<i>1 267 262</i>	<i>281 525</i>	<i>281 525</i>	<i>19</i>	<i>- 14</i>

Transferts sortants hors Sauvadet

Transferts de crédits de titre 2

- **540 000 € en AE=CP** (intégralement hors CAS « Pensions ») à destination du programme 334 « Livre et industries culturelles » au titre du transfert en base des crédits catégoriels obtenus en PLF 2018 pour les titulaires des établissements du programme ;
- **450 000 € en AE=CP** (intégralement hors CAS « Pensions ») à destination du programme 175 « Patrimoines » au titre du transfert en base des crédits catégoriels obtenus en PLF 2018 pour les titulaires des établissements du programme (Louvre et Orsay) ;
- **141 094 € en AE=CP** (dont 46 128 € CAS) et 1 ETPT à destination du programme 224 hors titre 2 au titre du transfert sur le plafond d'emploi d'un opérateur d'un poste dont le recrutement est resté infructueux sur titre 2 ;
- **59 480 € en AE=CP** (dont 20 720 € de contributions au CAS « Pensions ») et 1 ETPT à destination du programme 131 « Création » au titre du transfert sur le plafond d'emploi de l'opérateur d'un poste dont le recrutement est resté infructueux sur titre 2 ;
- **10 000 € en AE=CP** (intégralement hors CAS « Pensions ») à destination du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » HT2 au titre du transfert en base des crédits catégoriels obtenus en PLF 2018 pour les titulaires des établissements du programme (CNSMDL).

Transfert de crédits hors titre 2

- **1 600 000 € en AE=CP** à destination du programme 131 au titre du transfert du fonctionnement des Ateliers Médicis ;
- **733 605 € en AE=CP** et 15 ETPT à destination du titre 2 du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », au titre du transfert de 15 enseignants chercheurs dans les écoles d'architecture ;
- **90 000 € en AE=CP** à destination du programme 131 « Création » au titre du transfert de la participation aux dépenses de fonctionnement de la tapisserie internationale d'Aubusson ;
- **300 000 € en AE=CP** à destination du programme 131 « Création » au titre de la subvention d'équilibre de l'Opéra-Comique ;

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- **100 000 € en AE=CP** à destination du programme 186 « Recherche culturelle et culture scientifique » en raison du regroupement sur un seul programme des crédits destinés à la Culture scientifique et technologique industrielle.

Transferts entrants hors Sauvadet

Transfert de crédits de titre 2

- **733 605 € en AE=CP** (intégralement hors CAS « Pensions ») et 15 ETPT, en provenance du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » HT2, au titre du transfert de 15 enseignants chercheurs dans les écoles d'architecture ;
- **108 204 € en AE=CP** (intégralement hors CAS « Pensions ») et 4 ETPT au titre du transfert de 4 agents de surveillance pour le renforcement de la sécurité sur le site de Fontainebleau.

Transfert de crédits hors titre 2

- **3 224 338 € AE=CP** en provenance du programme 175 « Patrimoines » au titre du transfert des crédits relatifs au patrimoine linguistique ;
- **141 094 € en AE=CP** (dont 46 128 € CAS) et 1 ETPT à destination du P224 hors titre 2 au titre du transfert sur le plafond d'emploi d'un opérateur d'un poste dont le recrutement est resté infructueux sur titre 2 ;
- **10 000 € en AE=CP** (intégralement hors CAS « Pensions ») à destination du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » HT2 au titre du transfert en base des crédits catégoriels obtenus en PLF 2018 pour les titulaires des établissements du programme (CNSMDL).

Transfert Sauvadet

En PLF 2019, le solde des transferts liés aux titularisations dans le cadre de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 dite « Sauvadet » s'élève à **+ 1 267 262 € en AE=CP de crédits de titre 2 du programme** (dont 500 295 € de CAS « Pensions ») décomposé comme suit :

- **985 737 € en AE=CP** (dont 403 054 € de contributions au CAS « Pensions ») et 14 ETPT en provenance du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » HT2, au titre des titularisations intervenues dans le cadre de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 dite « Sauvadet » ;
- **281 525 € en AE=CP** (dont 97 241 € de contributions au CAS « Pensions ») et 5 ETPT en provenance du programme 175 « Patrimoines », au titre des titularisations intervenues dans le cadre de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 dite « Sauvadet ».

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2018	Effet des mesures de périmètre pour 2019	Effet des mesures de transfert pour 2019	Effet des corrections techniques pour 2019	Impact des schémas d'emplois pour 2019 (5) = 6-1-2-3-4	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2018 sur 2019	dont impact des schémas d'emplois 2019 sur 2019	Plafond demandé pour 2019
	(1)	(2)	(3)	(4)		(7)	(8)	(6)
Filière administrative	4 237		-2	40	-93	-53	-40	4 182
Filière technique et d'enseignement	2 743		29	-2	-29	-17	-12	2 741
Filière d'accueil, de surveillance et magasinage	2 041		9	15	-18	-10	-8	2 047
Filière scientifique	2 127			4	-12	-2	-10	2 119
Total	11 148		36	57	-152	-82	-70	11 089

La totalité des emplois et crédits de titre 2 du ministère de la culture est regroupée sur un seul programme, le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » et une seule action, l'action 07 « Fonctions de soutien du ministère ».

Le plafond d'emplois du ministère s'établit pour 2019 à 11 089 ETPT, en recul de 59 ETPT par rapport au plafond d'emplois autorisé en loi de finances initiale pour 2018. Cette variation résulte des opérations suivantes :

- les transferts pour un solde de +36 ETPT ;
- l'extension en année pleine du schéma d'emplois 2018 à hauteur de -82 ETPT ;
- l'impact en 2019 du schéma d'emplois 2019 à hauteur de -70 ETPT.

Les transferts ayant une incidence sur le plafond d'emplois sont les suivants :

- transferts sortants : -1 ETP vers le programme 131 (pouvoir d'un emploi de chargé de communication interne à la Cité de la Céramique de Sèvres par un agent contractuel rémunéré sur titre 3) et -1 ETP vers le programme 224-HT2 (pouvoir de l'emploi de directrice de l'École du Louvre par un agent contractuel rémunéré sur titre 3) ;
- transferts entrants : +14 ETP en provenance du programme 224-HT2 et +5 ETP en provenance du programme 175 liés à la prise en charge de titularisations dans le cadre de concours « Sauvadet » intervenus en 2017 et n'ayant pas pu être inscrits en PLF 2018, +15 ETP en provenance du programme 224-HT2 pour la création de postes d'enseignants-chercheurs dans les écoles nationales supérieures d'architecture et +4 ETP en provenance du programme 175 pour le renforcement du PC sécurité de Fontainebleau.

Les corrections techniques ont pour effet de minorer l'extension en année pleine du schéma d'emplois 2018 sur 2019. Ainsi, l'impact réel des schémas d'emplois pour 2019 est de -95 ETPT.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois du programme
Filière administrative	336	124	6,2	286	150	6,7	-50
Filière technique et d'enseignement	174	69	7,1	174	147	7,9	0
Filière d'accueil, de surveillance et magasinage	182	90	5,7	182	67	6,2	0
Filière scientifique	145	66	5,9	145	60	6,7	0
Total	837	349	6,2	787	424	6,8	-50

Le schéma d'emplois du ministère a été fixé pour 2019 à -50 ETP. La totalité des suppressions est réalisée dans la filière administrative (-50 ETP).

HYPOTHÈSES DE SORTIES

Les prévisions de départs en retraite pour 2019 sont calculées en prenant en compte les départs constatés sur les trois dernières années, appliquées à la population de l'année en cours.

HYPOTHÈSES D'ENTRÉES

Le nombre de primo-recrutements est estimé pour 2019 à 424 ETP, correspondant à 54 % du volume des entrées prévu.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

HYPOTHÈSES DE MOIS MOYENS

Le ministère de la culture prévoit une réalisation moyenne des entrées au mois de juillet. Du point de vue des sorties, celles-ci sont prévues en moyenne au mois de juin pour les filières administrative, scientifique et surveillance et au mois de juillet pour la filière technique et enseignement.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	LFI 2018 ETPT	PLF 2019 ETPT
Administration centrale	1 523	1 428
Services régionaux	2 433	2 433
Services départementaux		
Opérateurs	4 874	4 910
Services à l'étranger		
Autres	2 318	2 318
Total	11 148	11 089

La ligne « Autres » intègre notamment :

- les services à compétence nationale (1793 ETPT)
- les personnels du ministère affectés dans les archives départementales (251 ETPT) et les bibliothèques municipales classées (103 ETPT)
- les élèves de l'école nationale de Chaillot (13 ETPT)

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	ETPT
07 – Fonctions de soutien du ministère	11 089
Total	11 089

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2018	PLF 2019
Rémunération d'activité	407 619 787	426 467 606
Cotisations et contributions sociales	298 618 541	290 149 644
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	213 253 268	214 429 730
– Civils (y.c. ATI)	213 253 268	214 429 730
– Militaires		
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	85 365 273	75 719 914
Prestations sociales et allocations diverses	5 150 000	4 683 139
Total Titre 2 (y.c. Cas pensions)	711 388 328	721 300 389
Total Titre 2 (hors Cas pensions)	498 135 060	506 870 659
<i>FDC et ADP prévus</i>		

Le taux de cotisation employeur au titre des pensions de retraite des personnels civils est fixé pour 2019 à 74,60 %, dont 0,32 % au titre du financement des allocations temporaires d'invalidité. Le montant prévisionnel de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) est de 1,3 M€ pour 300 bénéficiaires.

■ ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

Socle Exécution 2018 retraitée	502
Prévision Exécution 2018 hors CAS Pensions	497,9
Impact des mesures de transferts et de périmètre 2018–2019	0,5
Débasage de dépenses au profil atypique :	3,6
– GIPA	0
– Indemnisation des jours de CET	-1,4
– Mesures de restructurations	-0,6
– Autres	5,6
Impact du schéma d'emplois	-3,9
EAP schéma d'emplois 2018	-1
Schéma d'emplois 2019	-2,8
Mesures catégorielles	6,5
Mesures générales	
Rebasage de la GIPA	
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	4,2
GVT positif	5,8
GVT négatif	-1,6
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	-3,5
Indemnisation des jours de CET	1,4
Mesures de restructurations	0,6
Autres	-5,5
Autres variations des dépenses de personnel	1,5
Prestations sociales et allocations diverses – catégorie 23	0,5
Autres	1
Total	506,9

La ligne « Socle Exécution 2018 retraitée » qui correspond au socle des dépenses de personnel de l'année 2019 est chiffrée à 501.986.380 euros. Il s'agit du montant de la prévision d'exécution de l'année 2018 (497.888.378 euros) retraitée des dépenses et recettes au profil atypique de l'année 2018, telles que le rachat de jours de compte épargne temps (-1.400.000 euros), les mesures indemnitaires d'accompagnement de la mobilité, dites « de restructuration » (-600.000 euros) et le remboursement des mises à disposition (+5.622.952 euros). Il inclut également les mesures de transfert inscrites au PLF 2019, d'un montant total de 475.050 euros hors CAS pensions.

L'impact du schéma d'emplois est estimé à – 3.868.007 euros. Ce montant comprend l'extension en année pleine du schéma d'emplois 2018 (- 1.018.869 euros) ainsi que l'économie prévue au titre du schéma d'emplois 2019 (-2.849.138 euros).

La ligne « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » correspond aux montants de dépenses estimées pour 2019 en ce qui concerne les rachats de jours sur les comptes épargne temps (1.400.000 euros), les mesures indemnitaires d'accompagnement de la mobilité (600.000 euros) ainsi que les recettes liées principalement au remboursement des agents mis à disposition (-5.502.031 euros).

Pour 2019, le taux de glissement vieillesse technicité (GVT) positif est évalué à 1,14 % de la masse salariale, soit 5.799.046 euros (hors CAS Pensions).

Le GVT solde s'établit à 4.214.280 euros, soit 0,31 % de la masse salariale (hors CAS Pensions), après prise en compte d'une économie de 1.584.766 euros liée au GVT négatif ou « effet de noria ».

La ligne « autres » des autres variations des dépenses de personnels tient compte de la variation prévue de la fongibilité asymétrique technique (+0,25 M€) et du surcoût lié à la reprise du protocole PPCR (+0,75 M€).

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emploi	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Filière administrative	43 719	45 902	42 729	36 876	39 109	35 998
Filière technique et d'enseignement	34 238	41 340	38 121	28 649	34 793	31 967
Filière d'accueil, de surveillance et magasinage	29 527	31 646	30 387	25 293	27 051	25 870
Filière scientifique	48 305	56 369	55 942	41 116	47 971	47 615

Les coûts moyens d'entrée et de sortie indiqués ci-dessus correspondent aux coûts réalisés en 2017 dans chacune des catégories d'emplois. Dans la filière administrative, le solde des entrées sur les sorties a été négatif pour les agents de catégorie C et positif pour les agents de catégorie A. Cette tendance, appelée à se poursuivre, explique que les coûts d'entrée soient supérieurs aux coûts de sortie dans cette filière.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût 2019	Coût en année pleine
Mesures statutaires							
PPCR	9 400	A,B,C	Tous les corps de catégorie A, B et C	01-2019	12	1 923 482	1 923 482
Promotions d'agents contractuels et parts variables		A,B,C	Agents non titulaires	01-2019	12	513 482	513 482
Réforme spécifique des grilles des corps ministériels		A,B,C	Enseignants des écoles nationales supérieures d'architecture et d'arts, autres corps MC	01-2019	12	220 000	220 000
Mesures indemnitaires							
Autres mesures indemnitaires				01-2019	12	1 190 000	1 190 000
Rattrapage des régimes indemnitaires ministériels - IFSE		A,B,C	Tous les corps ayant adhéré au RIFSEEP	01-2019	12	4 601 602	4 601 602
Total						6 525 084	6 525 084

En 2019, l'enveloppe de mesures catégorielles sera mobilisée de façon à :

- poursuivre le plan de rattrapage indemnitaire initié en 2018 (4,5 M€)
- réformer les corps spécifiques du ministère, notamment ceux des enseignants des écoles nationales supérieures d'architecture et d'arts (1,2 M€)
- permettre la reprise du protocole PPCR pour tous les corps (1,3 M€)

ACTION SOCIALE – HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration	5 932	1 400 000		1 400 000
Logement	3 064	1 300 000		1 300 000
Famille, vacances				
Mutuelles, associations	11 209	600 000		600 000
Prévention / secours	11 209	400 000		400 000
Autres	11 209	1 800 000		1 800 000
Total		5 500 000		5 500 000

La ligne « Autres » comprend notamment le soutien aux associations du personnel. Les « effectifs concernés » mentionnent le nombre de bénéficiaires éligibles.

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

ADAMANT

Le projet Adamant consiste à faire évoluer les outils et méthodes utilisés pour assurer la prise en charge, la conservation et la fourniture aux demandeurs des archives nativement numériques relevant de la responsabilité des Archives nationales (archives définitives des ministères et opérateurs nationaux, à l'exception du MAEDI, du MINDEF et des ministères financiers). Le projet Adamant repose sur l'implémentation au ministère de la Culture (Archives nationales) de la solution logicielle développée dans le cadre du programme VITAM (back office). Il inclut la mise en œuvre d'infrastructures dédiées, la réalisation des évolutions à développer sur le front office principal (système d'information archivistique), l'appui à l'interfaçage avec d'autres front offices, la reprise des données déjà conservées, et la gestion de la conduite du changement nécessaire à la mise en œuvre de ce projet de transformation.

Le coût total du projet correspond aux engagements pris par le ministère de la Culture dans le cadre du programme VITAM. En 2018, le coût hors T2 a été réévalué à 7,8 M€ pour prendre en compte des prestations d'assistance qui visent à compenser des vacances de postes.

Le projet ADAMANT a reçu le 18 mai 2016 un avis favorable de la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de la communication de l'État (DINSIC) comme le prévoit l'article 3 du décret du 1er août 2014. Ce dossier comprend notamment le calcul du retour sur investissements suivant la méthode MAREVA définie par la DINSIC. Le coût du projet déclaré ci-dessous inclut des surcoûts de fonctionnement jusqu'en 2020 inclus. Les premiers gains tirés de la mise en œuvre du projet sont attendus en 2021.

L'achat des matériels et logiciels destinés à la mise en œuvre d'une infrastructure dédiée ont été exécutés en 2018, conformément au calendrier d'ouverture opérationnelle d'une première version en novembre 2018.

De nouveaux achats devraient intervenir en 2019, en complément de l'infrastructure mise en place en 2018 et le début de mise en œuvre d'infrastructures prévus pour 2020, afin de tenir compte de la croissance des volumes archivés. Le budget 2019 prendra également en compte un besoin d'achat ou de développement d'un moniteur de transfert de fichiers.

Année de lancement du projet	2015
Financement	0224-07
Zone fonctionnelle principale	Archives définitives